

Procès-verbal
Séance du Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou
du lundi 3 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 mars, à 19 heures, le Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal de la Mairie de Beaufort-en-Vallée, commune déléguée de Beaufort-en-Anjou, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de M. Alain DOZIAS, le Maire.

Etaient présents : M. Alain DOZIAS, M. Rémi GODARD, Mme Maryvonne MEIGNAN, M. Julien SEILLE, Mme Frédérique DOIZY, M. Benoit BAUDRY, Mme Amélie MENARD, M. Régis PRUD'HOMME, Mme Eliane FOUCHET, M. Philippe ESTRADE, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, M. Armel GENON, M. Cédric MACHEFER, Mme Delphine RICHARD, M. Ludovic MORIN, Mme Ingrid LEROUGE-SYLVESTRE, M. Thomas GRIPPON, Mme Claudette TURC, M. Jean-Michel MINAUD, M. Didier LEGEAY, Mme Audrey GUILLEMOT, M. Jean-François CHANDELILLE

Etaient absents avec procuration : Mme Bénédicte PAYNE donne pouvoir à M. Philippe ESTRADE, M. Jean-Philippe ROPERS donne pouvoir à Mme Maryvonne MEIGNAN, Mme Katia BRETON-CUAU donne pouvoir à Mme Ingrid LEROUGE-SYLVESTRE, M. Christophe LOQUAI donne pouvoir à Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, Mme Stéphanie HALLET donne pouvoir à M. Julien SEILLE, Mme Séverine MARQUIS donne pouvoir à M. Alain DOZIAS, M. Thierry BELLEMON donne pouvoir à M. Didier LEGEAY, Mme Amandine REMOND donne pouvoir à Mme Aurélie CHAUSSEPIED

Etaient absents excusés : Mme Aurélie CHAUSSEPIED

Etaient absents : M. Olivier PINON, M. Lenny BROTONNE

A été nommée secrétaire de séance : Mme Ingrid LEROUGE-SYLVESTRE

M. le Maire : Notre conseil municipal va commencer par un point qui s'appelle « compte rendu d'activité de la Communauté de Communes ». Il va nous être fait par Monsieur Chalopin qui est le Président de la Communauté de Communes. Auparavant, dans notre ordre du jour il y avait un point 3 qui est le transfert de l'activité Toiles de Graines. Je retire ce point à l'ordre du jour et on en reparlera au prochain conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance : Ingrid LEROUGE-SYLVESTRE

Le **procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2025** est approuvé à l'unanimité avec une observation de Monsieur Legeay qui précise que dans la délibération concernant le dispositif argent de poche, il y a eu un oubli sur le sens du vote, il n'a pas été indiqué à l'unanimité. Monsieur le Maire indique qu'on le rajoutera.

2025/12 - Communauté de Communes Baugeois-Vallée - Rapport d'activité 2024

(Rapporteur : Alain DOZIAS)

M. le Maire propose au conseil municipal, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre connaissance du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes.

- **Arrivée d'Aurélie CHAUSSEPIED** -

M. le Maire : Merci Monsieur Chalopin d'être venu en personne pour présenter le compte rendu d'activité de la Communauté de Communes.

Philippe CHALOPIN : Merci de m'accueillir Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis ravi de venir vous présenter le compte rendu d'activité. L'idée c'est d'être assez rapide dans la présentation qui vous sera diffusée de toute façon et puis vous laisser un temps d'échange. Si vous avez des questions à poser, je suis là. Si je ne peux pas y répondre, je ferai passer les réponses mais je pense avoir un certain nombre d'éléments à évoquer avec vous. Merci encore au conseil municipal et à Monsieur le Maire de m'accueillir ce soir.

Très rapidement, la communauté de communes on la connaît avec les 7 communes qui la composent, avec trois bassins de vie, trois anciennes communautés de communes qui se sont regroupées en 2017. Nos compétences sont au nombre de 8. C'est important de les rappeler. Développement économique c'est auquel on associe la promotion du tourisme. Uniquement la promotion. Les actions restent de la compétence communale. L'aménagement du territoire c'est notamment le schéma de cohérence territoriale (le SCOT). L'habitat. Nous n'avons pas d'opération programmée de l'habitat au niveau de la communauté de communes mais nous gérons notamment le PLH, le plan local de l'habitat et puis nous travaillons aussi sur la gestion et la création des aires d'accueil des gens du voyage. La mobilité est une compétence ajoutée. La mobilité ce sont tous les moyens qui peuvent améliorer le déplacement de nos habitants. Nous n'avons pas dans cette compétence la voirie qui reste communale. La GEMAPI, l'eau potable et l'assainissement sont des compétences que nous avons prises volontairement, qui ne sont pas des compétences obligatoires mais que nous avons souhaité prendre parce qu'il s'agissait de compétences d'aménagement du territoire et c'est le critère qui permet d'attribuer des compétences à la communauté de communes. Communauté de communes, c'est beaucoup les compétences d'aménagement, de développement et les communes restent en charge des compétences de proximité. La valorisation des déchets, ça reste une compétence également forte et enfin, vous le savez, l'école de musique qui n'est pas la compétence culturelle mais c'est uniquement la compétence de l'enseignement musical sur l'ensemble du territoire.

Le conseil communautaire, nous avons fait en sorte et moi j'ai souhaité d'avoir au sein du bureau, toutes les communes du territoire de présentes et représentées. Celles qui n'ont pas un poste de Vice-Président ou Vice-Présidente, sont nécessairement membres du bureau et tous les Maires ou Maires délégués du territoire sont membres du bureau, ce qui s'apparente un peu à une conférence des Maires. Nous nous n'avons pas de cet outil puisque tous les Maires sont dans le bureau. Le conseil communautaire et le bureau travaillent de manière importante. 8 conseils communautaires, c'est pratiquement un tous les deux mois. 15 bureaux communautaires. Le bureau communautaire se réunit tous les 15 jours avec des bureaux délibérants et non délibérants. Nous sommes 43 conseillers communautaires et 174 délibérations sont prises donc c'est relativement conséquent. La particularité c'est qu'en conseil communautaire, le bureau a la possibilité de délibérer en vertu des délégations que lui confère le conseil communautaire. En bureau communautaire, tous les territoires sont représentés. Tous sont membres du bureau et il y a un certain nombre de vice-présidences qui sont assurées soit par des Maires, soit par des adjoints de chaque commune du territoire donc il y a une répartition équitable et équilibrée du territoire. J'insiste, c'est un peu la marque de fabrique de notre démarche, que chaque territoire se sente intégré et représenté au sein du bureau.

Nous avons 125 agents, c'est un peu moins que dans les communes puisque nos compétences sont assez encadrées, assez limitées.

Notre budget, c'est un peu plus de 40 millions d'euros au niveau budgétaire. C'est relativement conséquent. Nous avons un budget général et des budgets annexes (services publics investissement et commerciaux et services publics administratifs qui eux ne sont pas autonomes). Au niveau du budget annexe nous avons l'assainissement, l'eau, l'assainissement non collectif et les déchets. Les autres sont rattachés au budget général. Une particularité c'est que nous reversons l'intégralité du FPIC (le fonds de péréquation des ressources intercommunales) aux communes. Cela représente un peu plus d'un million d'euros. L'année dernière c'était une mauvaise année, c'est 975 000 € qui sont reversés intégralement aux communes. On

y tient. D'autres communautés de communes conservent la part communautaire mais ce n'est pas le choix de Baugeois-Vallée.

Le développement économique est une mission importante de développement du territoire. Nous avons un petit service de quatre agents. Nous avons 7 zones d'activité et la communauté de communes a mis en place un schéma des zones d'activité, ce qui est assez rare et qu'il faut souligner. C'est 3000 entreprises sur notre territoire qui sont réparties pour l'essentiel sur les zones d'activité. On est presque à 11 000 emplois. C'est un taux de chômage qui avoisine les 7 %, qui a encore baissé cette année. C'est d'ailleurs un des seuls territoires où le chiffre du chômage baisse légèrement et nous avons la chance d'avoir quatre clubs d'entreprise et Beaufort-en-Anjou dispose d'un club donc ça c'est important car c'est un relais vis-à-vis des activités économiques sur le territoire. Nous avons, par exemple sur la zone d'activité de Beaufort, créé un certain nombre d'ateliers relais et dans quelques jours nous allons pouvoir poser la première pierre de la pépinière d'entreprises. Je m'arrête sur les projets qui concernent Beaufort. Nous avons une pépinière d'entreprises qui va être réalisée. C'est un ensemble composé d'ateliers relais et de bâtiments administratifs qui permettent de donner la chance ou l'opportunité à des porteurs de projets, de se tester et ensuite de venir s'implanter dans les zones d'activité. Ça fonctionne très bien. On a une pépinière à Baugé-en-Anjou. Elle est quasiment tout le temps occupée et mon objectif était de faire en sorte qu'on ait ce même bâtiment, ce même projet sur le territoire de Beaufort en Anjou puisque, pour faire simple, nous avons deux portes d'entrée sur notre territoire. La porte d'entrée de Beaufort-en-Anjou et la porte d'entrée de Baugé-en-Anjou. Il est bon d'avoir une pépinière à chaque porte d'entrée. Cela nous permet d'attirer des porteurs de projets et ça nous permet de les fixer, de les fidéliser. Aujourd'hui, nous accueillons par exemple, sur la pépinière de Baugé, des jeunes entrepreneurs de Mazé donc l'objectif c'est de les accompagner le jour où ils sont suffisamment autonomes, de les inciter à s'implanter sur les zones d'activité. C'est l'objectif.

Nous sommes sur un territoire très dynamique. En 2024, les entreprises, les habitants du territoire ont créé un peu plus de 400 nouvelles entreprises. C'est beaucoup. C'est un record important et on est très loin devant d'autres territoires du même niveau en termes de population. Vous savez qu'on s'occupe aussi du forum de l'emploi pour permettre aux entreprises de recruter et puis aux demandeurs d'emploi de trouver un emploi et la semaine dernière c'était donc sur Baugé-en-Anjou. On a accueilli un peu plus de 250 demandeurs d'emploi pour une cinquantaine d'entreprises et ça se passe très très bien. Il y a un très très bon contact.

Un petit focus sur Beaufort-en-Anjou. Qu'est-ce que la communauté de communes a fait pour Beaufort-en-Anjou ? Vous savez que nous avons deux zones d'activité, Actival et la Poissonnière qui est une zone d'activité communautaire. On va d'ailleurs poser symboliquement presque la dernière pierre prochainement puisque la zone se termine. C'est la partie habitat. Cette zone est communautaire parce que la partie économique était dominante ce qui fait que la communauté de communes, en 2017, a repris le relais de l'ancienne communauté de communes de Beaufort à l'époque et aujourd'hui cette zone est quasiment complète donc c'est un beau succès. Des ateliers relais, 650 entreprises aujourd'hui sur l'ensemble de notre territoire et nous avons investi aujourd'hui un peu plus de 4 millions et demi sur le territoire de Beaufort-en-Anjou. La participation communautaire sur la Poissonnière, les travaux du bassin de rétention, 1 million 7 pour la pépinière d'entreprises et 1 million 8 pour les constructions livrées et les extensions donc on voit que c'est important. On a vendu déjà un certain nombre de bâtiments. Trois bâtiments ont été vendus. Des constructions sont en cours d'exécution et aujourd'hui nous avons pratiquement 8 hectares qui sont commercialisés sur la zone d'activité et on soutient également le club d'entreprises de Beaufort-en-Anjou.

Le tourisme, j'en parle toujours parce que c'est important. C'est aujourd'hui l'économie touristique sur Baugeois-Vallée. C'est un chiffre sur lequel j'insiste. C'est un peu plus de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires. On pense que le tourisme c'est une activité accessoire et bien non. C'est 4 millions d'euros d'activité. On a 1 400 000 nuitées. Où sommes-nous aller chercher ces chiffres ? Nous avons bénéficié d'une étude. Vous savez qu'Orange a une application qui permet de tracer la venue de touristes sur le territoire et aujourd'hui on peut vous assurer qu'il y a environ 1 400 000

nuitées, tous les ans, sur notre territoire avec un peu plus de 560 hébergements donc c'est quelque chose qui est aussi important. C'est 30 000 randonneurs et nous avons un site internet qui aujourd'hui totalise un peu plus de 110 passages sur notre site Internet. Il est passé de 25 000 à 110 000 donc c'est relativement conséquent. On participe à des salons, vous le savez bien. Je vous laisserai le document. Nous avons une charte du tourisme écoresponsable qui mérite d'être connue et se développe. Sur Beaufort-en-Anjou, nous avons un bureau qui fonctionne plutôt bien puisqu'au vu des derniers chiffres nous avons accueilli pratiquement 1500 personnes l'année dernière. C'était en 2017, 564. On est passé de 564 à 1495, c'est pratiquement 1000 personnes en plus accueillies sur le Bureau d'Information du tourisme. Nous accueillons à peu près dans nos bureaux 10 000 personnes donc vous voyez que Beaufort représente une part non négligeable. Il y a certainement encore des choses à améliorer mais aujourd'hui on peut dire que ce bureau fonctionne plutôt bien. Il est identifié et il monte en puissance tous les ans.

La transition écologique énergétique c'est aussi une de nos compétences. Vous savez, on a un plan climat air énergie. Ça peut ne pas vous parler. C'est essentiel puisqu'on y trouve dedans toutes les actions que la communauté de communes déploie en matière d'accompagnement des collectivités et des habitants, en matière d'énergie, en matière de climat, pour améliorer l'ordinaire et faire que notre territoire reste toujours un territoire accueillant, attractif et résilient.

Nous avons également un contrat d'objectif territorial et nous sommes territoire engagé pour la nature donc une marque très forte sur l'environnement qui pour nous est un axe de développement important. On bénéficie dans le cadre de notre action territoire durable d'une enveloppe leader qui nous a permis de réaliser des aménagements comme la voie douce sur la voie verte sur les Bois d'Anjou et nous gérons les fonds européens. C'est une enveloppe aujourd'hui qui a diminué par rapport à ce qu'on a connu, un peu plus de 600 000 €. Elle est répartie entre les collectivités et les partenaires privés donc il existe un comité d'action locale qui permet de sélectionner les projets et chaque commune peut présenter donc des projets. Malheureusement, nous n'avons pas une enveloppe démesurée puisque 600 000 € ça peut être très vite consommé mais ça nous permet de donner un petit coup de pouce aux communes et aux porteurs de projet donc ça c'est aussi essentiel.

Sur la transition écologique, ça s'affiche donc voilà ce que nous ce que nous faisons.

Nous avons la compétence habitat. Ce sont les aires d'accueil des gens du voyage. Vous avez une aire sur Beaufort-en-Anjou, route de Ménitré, qui fait l'objet aujourd'hui de discussions parce que cette aire n'est pas aux normes donc il faut la remettre aux normes pour accueillir dans des conditions acceptables les voyageurs. Aujourd'hui, on a dû travailler pour un accueil provisoire sur la Filerie, zone d'activité. Ce n'est que provisoire et nous essayons de gérer au mieux les installations illicites sur la zone d'activité. Ça a fait l'objet de discussions. Avec Alain, nous avons rencontré les riverains. Des actions ont été menées. Il y a quelques semaines, nous étions ici dans cette salle avec la directrice de cabinet du Préfet, le Sous-Préfet de Saumur, les représentants de la DDT, de la gendarmerie et également de l'État, pour trouver des solutions pour gérer aujourd'hui les stationnements illicites sur le territoire. On a un projet sur la route de la Ménitré qui consiste à réhabiliter le site avec une difficulté qui tient au fait qu'aujourd'hui on a trouvé de l'amiante. Ce n'est pas rédhibitoire et aujourd'hui la DDT nous a mis en relation avec un bureau d'études qui a déjà eu la même situation à traiter et qui y est parvenu donc on est en train de faire des études, des sondages pour arriver à calibrer l'aire. Bien évidemment, ça ne présentera aucun danger pour les voyageurs. Bien évidemment, l'ARS a déjà validé le processus. Il faut maintenant passer à l'aménagement. C'est un aménagement. Le chiffre fait toujours un peu sursauter, c'est un peu plus d'un million d'euros parce qu'il y a des règles, parce qu'il y a des normes qui sont extrêmement contraignantes. Maintenant, accueillir les voyageurs, c'est une obligation légale. C'est aussi un moyen pour répondre au stationnement illicite. Si vous n'avez pas d'aire d'accueil sur votre territoire, vous ne pouvez pas demander l'expulsion de personnes en stationnement illicite et puis les voyageurs sont, en l'occurrence, français. Le devoir d'une collectivité c'est aussi d'accueillir les personnes françaises sur son territoire et c'est aussi un

moyen de les inciter parce que le fait qu'on ait une aire d'accueil officielle reconnue labellisée ça peut nous permettre d'imposer quelques contraintes en termes notamment de scolarisation des enfants. N'oublions pas qu'il y a un aspect qu'on oublie souvent, un aspect social chez les voyageurs qui est extrêmement important. L'espérance de vie c'est entre 50 et 60 ans chez un voyageur. La scolarisation des enfants est quasiment inexistante après 16 ans. Nous sommes en train de, le terme n'est pas adéquat, mais de fabriquer des bombes à retardement, si nous ne prenons pas en charge les voyageurs et les jeunes générations parce qu'aujourd'hui il faut leur donner la possibilité de travailler, il faut leur donner la possibilité d'avoir quelques rudiments scolaires parce qu'à la différence de leurs pères et grands-pères, les jeunes voyageurs savent très peu lire et pas souvent écrire donc on a vraiment une souffrance chez cette population qu'il nous faut, en tant qu'élus responsables, prendre en charge, ça me paraît essentiel. Bien évidemment, ça a un coup, bien évidemment, ce sont des choix mais c'est notre responsabilité.

La transition écologique énergétique, on en a plus ou moins parlé, c'est le covoiturage, entre autres, la mobilité durable. Nous avons mis en place une plateforme qui permet à chacun de se déplacer. Le covoiturage. On développe également la mobilité solidaire avec une convention avec MOBIL'IZI via Aspire, qui permet pour les personnes qui sont à la recherche d'un emploi ou qui sont en situation précaire, de bénéficier d'un véhicule, à des conditions défiant toute concurrence. Ça leur permet de trouver un emploi, ça permet de les aider dans leur emploi et je pense que les choses fonctionnent plutôt bien. On voit qu'il y a une montée en puissance et puis on a des actions également d'éducation dans les collèges. La mobilité, je vous en ai parlé à l'instant avec la sensibilisation à la sécurité routière. Nous avons également un projet alimentaire territorial que nous faisons vivre. C'est plus ou moins confidentiel mais lorsqu'il y a une action à destination des collèges, une action à destination des cuisiniers, la communauté de communes n'est pas très loin et on travaille avec les communes sur ce sujet. On a un forum de l'alimentation durable, on a des ateliers de cuisine avec les banques alimentaires pour accompagner les personnes en difficulté à se faire la cuisine. Ça peut paraître simple mais parfois on découvre que les personnes en difficulté ne savent pas forcément faire la cuisine. Une maman ne sait pas forcément cuisiner pour son enfant. Notre rôle aussi, c'est d'être là et donc il y a des actions qui se font avec les communes également et avec les collèges.

Le territoire durable, nous avons une charte forestière qui vient d'être signée, qui va nous permettre d'avoir une action à l'échelle de l'ensemble du territoire pour préserver les espaces forestiers, pour mener des actions concrètes avec tous les professionnels et avec toutes les personnes qui vivent sur la forêt. Par exemple, on a mis autour de la table des associations environnementales, les chasseurs, les randonneurs, des associations de tourisme et puis également les professionnels, ceux qui exploitent et vivent de la forêt et cette charte nous permet de décliner des actions envers ces publics. C'est Alain DOZIAS qui pilote. Alain est Vice-Président en charge de l'eau et notamment de la GEMAPI. J'ai oublié de rappeler que Frédérique DOIZY était en charge de l'habitat et plus spécifiquement des voyageurs, donc là aussi, ce sont des postes importants. Alain nous représente dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La gestion des digues qui est un vrai sujet qui sera quelque chose aussi d'assez lourd dans quelque temps sur le plan financier parce que l'État nous a transféré la compétence. On est subventionné, il faut le dire mais en nous demandant de prendre sa suite et d'entretenir les digues. C'est certainement un puits sans fond parce qu'on a des financements très lourds à apporter.

Sur l'eau potable, nous travaillons à assurer la distribution de l'eau. Nous travaillons avec un partenaire qui s'appelle Veolia. Nous travaillons à sécuriser l'approvisionnement en eau potable et on investit à peu près un peu plus d'un million d'euros par an. C'est quelque chose aussi qu'il faut rappeler.

L'assainissement collectif, c'est le pendant de l'eau potable. Là, on est directement en régie, c'est-à-dire que ce sont nos agents qui interviennent pour rassurer la maintenance, l'entretien des réseaux. C'est 2 millions d'euros qui ont été réalisés en 2024 et puis l'assainissement non collectif, c'est l'assainissement autonome. On est là

pour accompagner les propriétaires vendeurs ou pour les propriétaires actuels, pour mettre aux normes les installations dans un souci du respect de l'environnement. Aujourd'hui, sur la Vallée, voilà globalement les investissements qui sont réalisés sur l'eau potable, l'entretien, le renouvellement, le branchement, le remplacement de branchement. C'est quasiment au total plus de 300 000 € qui sont injectés et puis sur l'assainissement collectif c'est beaucoup plus important. Sur Beaufort-en-Anjou, c'est un peu plus de 2 millions d'euros qui ont été investis. Vous avez le nom des rues qui qui s'affichent, sans compter les postes de refoulement et cetera. L'investissement est conséquent et il y aura encore des travaux à réaliser. L'assainissement non collectif, c'est un peu plus confidentiel mais c'est aussi très important.

Les déchets, c'est une compétence forte. Vous avez tous les chiffres qui s'affichent devant vous. Je ne vais pas vous les reprendre, c'est seulement 40 agents ce sont des quantités énormes mais un peu moins importante qu'il y a quelques années donc vous avez les chiffres. 3500 tonnes de collectées au titre des ordures ménagères. Un peu moins de 2000 en matière d'emballage et aujourd'hui le verre c'est 1500 tonnes. Nous avons trois déchetteries, vous le savez et nous travaillons sur la valorisation des déchets et notamment sur le compostage avec la mise en place de composteurs. On en a installé sur le centre-ville de de Beaufort, plus une application et cetera. Le projet important de ce mandat, c'est la rénovation de la déchetterie de Beaufort également. Les trois déchetteries font l'objet de projet de réaménagement. Sur Beaufort, c'est un projet de 850 000 € d'extension et de mise aux normes. 850 000 €, plus tous les investissements que nous réalisons à côté, nous arrivons à un peu plus d'1 700 000 €. **L'école de musique**, je n'ai pas besoin de vous la présenter parce que vous étiez nombreux à inaugurer le site de Beaufort-en-Anjou. C'est quelque chose auquel on tenait beaucoup parce que c'était nécessaire de doter le territoire d'un équipement musical. Nous faisons la même chose sur Mazé et à l'issue de ce mandat, nous aurons donc, à la fois, Beaufort, Mazé et Noyant qui auront des sites neufs, en parfait état et répondant aux normes. C'est à peine un million d'euros d'investissements sur ce territoire.

Voilà ce que je voulais vous présenter Mesdames et Messieurs. Je pensais que c'était important de vous donner quelques chiffres pour vous préparer après, au débat d'orientations budgétaires, comme ça, vous allez avoir de l'entraînement et je suis à votre disposition pour répondre à vos interrogations ou à vos questionnements. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président. Est-ce qu'il y a des questions sur le rapport d'activités ?

Cédric MACHEFER : Bonjour. J'aurais deux questions. Une première sur la mobilité durable. Sur la slide, on voit par rapport au covoiturage « renforcement de l'offre de covoiturage avec le partenaire Karos » et j'ai une question parce que ma femme a eu l'occasion de faire beaucoup de covoiturage ces derniers temps et elle a reçu un message notamment aujourd'hui « la communauté de commune de Baugeois-Vallée a décidé de ne plus soutenir le développement du covoiturage ». Je voulais avoir des précisions.

Philippe CHALOPIN : c'est une information de qui ?

Cédric MACHEFER : Du site Karos a priori.

Philippe CHALOPIN : Nous continuons à soutenir le covoiturage mais nous sommes soumis aux règles du marché public. Nous avons dû lancer une nouvelle commande publique et Karos n'a pas été retenu. C'est une autre plateforme BlaBlaCar Daily qui a été retenue. Economiquement, l'offre était plus satisfaisante et il y avait également des prestations que nous n'avons pas. Moi, j'ai regretté parce que Karos avait fait un vrai bon travail. Il y avait beaucoup de synergie mais l'écart financier entre les deux plateformes était tel qu'on ne pouvait pas rattraper Karos mais nous continuons à soutenir, bien évidemment, le covoiturage puisque 53 % des personnes qui travaillent à l'extérieur de Baugeois-Vallée utilisent le covoiturage. Baugeois-Vallée est en tête de toutes les collectivités en matière de covoiturage, même devant Angers. Ça m'a

étonné. C'est Karos qui nous a donné les informations. 53 % des personnes qui travaillent sur les territoires avoisinants utilisent le covoiturage donc c'est important et c'est pour ça qu'il faut continuer encore à le soutenir mais nous continuons à soutenir mais avec une autre plateforme.

Cédric MACHEFER : Ma deuxième question c'était par rapport à l'école de musique et notamment la mobilité douce. Savoir s'il était prévu d'engager des travaux par rapport à l'accès qui est quand même de l'autre côté de la nationale et qui me paraît dangereux pour les enfants.

Philippe CHALOPIN : Lorsque nous avons décidé de choisir ce site pour y installer le site de l'école de musique, c'est effectivement une question qu'on s'est posée, bien évidemment. On a eu un retour d'information en interne. Le site de Beaufort, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, ne concerne pas que les enfants de Beaufort. Beaucoup de personnes, beaucoup de jeunes, viennent des autres communes et notamment de Mazé et des Bois d'Anjou et la plupart viennent avec leurs parents en véhicule. Ça c'est la première information. Deuxième information, avec Monsieur le Maire de Beaufort-en-Anjou, nous avons rencontré l'Agence Technique Départementale (l'ATD de Baugé-en-Anjou) pour qu'une réflexion soit faite pour sécuriser un accès piéton ou vélo à partir du centre-ville donc on a aujourd'hui des possibilités et il faut simplement qu'on s'organise avec la Mairie de Beaufort pour arriver à réaliser les travaux mais ce n'est pas quelque chose qu'on a sous-estimé. On fait aussi très très attention à cet aspect-là. Simplement, il faut laisser un peu le temps et il y a un temps d'étude et il y a des solutions qui nous ont été proposées. L'ATD doit revenir vers nous pour qu'on fasse un choix en terme d'aménagement.

Claudette TURC : Je voulais juste dire qu'il fallait quand même qu'on se réjouisse d'avoir une communauté de communes aussi dynamique qui était importante sur notre territoire rural donc, moi, je suis satisfaite de tout ce qui se fait. J'ai été élue communautaire depuis 2001 et je pense que ça a très bien progressé, dans une certaine continuité de réactivité et de construction de ce territoire et moi je suis assez fière de tout ce que j'ai fait, de tout ce auquel j'ai participé depuis 2001 et moi je trouve que pour un territoire rural, le tourisme et l'activité économique elle est bien dynamique et c'est tant mieux.

Didier LEGEAY : C'était sur le slide 11, les dépenses de budget par les différents pôles et c'était l'idée de se féliciter. On voit qu'au niveau de la transition écologique et énergétique on a fait entre 2023 et 2024, plus 54 % envers cette transition énergétique d'investissement de dépenses. On peut se féliciter que notre communauté de communes fait énormément d'actions dans le sens du développement durable et je ne sais pas si vous aviez quelques projets phares qui ont fait cette augmentation à nous dire ce soir.

Philippe CHALOPIN : En matière de transition énergétique on réalise des actions en matière de la transition, on accompagne les communes mais l'implantation, par exemple, d'une centrale solaire se fait sur un territoire communal et la communauté de commune n'a pas à intervenir sur des territoires autres que les zones d'activités. Il y a deux projets quand même qui vont être très importants mais qui ne sont pas tous situés sur le territoire de Beaufort-en-Anjou. C'est la réhabilitation du centre technique et de déchets sur les Bois d'Anjou et une partie sur Beaufort, puisque là, il est prévu de couvrir le centre d'enfouissement de panneaux photovoltaïques donc c'est un projet qui prend un peu de temps parce que c'est techniquement faisable mais réglementairement il y a un certain nombre d'obstacles à passer et puis il y a également donc la réhabilitation de la déchetterie qui elle, cette fois-ci, est sur Beaufort, avec la pose de panneaux photovoltaïques. Donc là, on a ce sujet. On essaie aussi mais c'est plutôt sur Noyant-Villages, sur la zone de la Salamandre. La retenue d'eau va être couverte de panneaux photovoltaïques flottants qui vont permettre de produire de l'énergie. Sur la transition, on a quand même un projet fort qui a été réalisé, il est presque au passé mais on le vit au présent, c'est le projet de la Salamandre avec la construction de 4 hectares et demi et maintenant on est à 7 hectares de serres qui sont chauffées grâce à la chaleur fatale qui provient de l'UVE récupérée par un mécanisme qui permet de reproduire de l'électricité et de venir

chauffer les serres à moindre coût donc ça a permis de créer à peu près 70 emplois et d'autres sont à venir et puis également la création et c'est un projet qui est fort, c'est porté pas la communauté de communes mais c'est un partenariat puisqu'on a créé une Coopérative d'Intérêt Public avec des agriculteurs, avec des sociétés. C'est notre station de biogaz qui permet aujourd'hui de servir un peu plus sur 12 mois glissants. Nous sommes à 200 000 kg de gaz bio qui sont produits et donc ce gaz est produit par les deux méthaniseurs agricoles qui sont implantés sur Lasse et sur Baugé et ce gaz va desservir bien évidemment aussi Beaufort donc nous sommes des communes à énergie verte et on souhaite effectivement continuer à la développer. La Salamandre ça été un très très gros projet à la fois économique mais aussi de transition énergétique donc vous voyez bien qu'on a aussi cette préoccupation d'arriver à produire sur notre territoire de l'énergie renouvelable et verte. Nous sommes un peu loin des objectifs, comme tous les territoires français puisque nous devrions être à 30 % d'énergie renouvelable produite sur le territoire et nous ne sommes malheureusement qu'à 9%, comme la France, on est le mauvais élève de l'Europe donc à nous de travailler, de trouver des nouvelles énergies et de produire localement. Il y a des projets qui s'égrènent au fur et à mesure. Ce sont souvent des projets transversaux. Quand je vous parle du centre d'enfouissement de Fontaine Guérin, c'est de la transition énergétique. Quand je vous parle de la Salamandre, c'est aussi de la transition énergétique, donc oui, on a. Je regrette qu'une chose c'est que notre station de biogaz ne puisse pas desservir toutes les communes. On l'a implanté à proximité de la méthanisation donc ça nous pose un petit sujet parce que les communes ne peuvent pas beaucoup s'équiper en véhicule biogaz puisqu'il faut aller faire le plein à Lasse donc ça fait quelques kilomètres. C'est un sujet mais les Bennes à ordures de la communauté de commune sont toutes au biogaz, donc, confort de conduite, beaucoup moins de gaz à effet de serre et puis un approvisionnement local et c'est extrêmement vertueux puisqu'on va chercher des déchets grâce à nos Bennes roulant au biogaz et on les ramène à l'UVE qui brûle ses déchets pour produire de l'énergie. Je pense que là-dessus, on est assez exemplaire.

Eliane FOUCHET : Vous avez fait l'assainissement rue de la Petite Porte, mais la route s'est beaucoup abîmée depuis et j'aimerais savoir si quelque chose va être fait.

Philippe CHALOPIN : L'entreprise, une fois que les travaux sont terminés et qu'un délai s'est écoulé, doit remettre en état mais dans l'état d'origine. C'est là, souvent, la particularité. Après, libre à la commune de réaliser, si elle le désire, des travaux complémentaires d'aménagement routier mais nous on se limite à remettre en état la couche telle qu'elle existait.

Julien SEILLE : Il y a un tapis d'enrobé qui est prévu prochainement, sur les 400 m linéaires qui ont été impactés par les travaux d'eau potable. Il fallait attendre un petit délai pour le tassement des tranchées. Il fallait être sûr que les canalisations ne recassent pas mais c'est prévu. Ça devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Ludovic MORIN : Moi j'interviens, c'est le même style de question, c'est pour la rue de la Chaussée. Les travaux ont été faits il y a à peu près 3-4 ans. Votre réponse me convient puisqu'il faut remettre à l'identique la route. Apparemment, la communauté de communes attendait puisque l'ancienne majorité avait un projet qui n'a jamais eu lieu donc du coup cette route n'a toujours pas été remise en état parce que le bitume était nickel. J'ai échangé avec Monsieur Roche et Monsieur Prudhomme là-dessus. Avec Alain on a échangé lors d'une réunion et est-ce qu'il y a encore une ligne de budget ? est-ce qu'il y a encore une ligne, une provision là-dessus ? après, on pourra échanger en off parce que c'est vraiment spécifique.

M. le Maire : La Rue de la Chaussée, ça date de 2020-2022.

Ludovic MORIN : Oui, c'est ça, c'est 2022. Monsieur Roche me demandait des photos. Il voulait avoir la preuve, il voulait savoir comment c'était auparavant. Les photos on les a trouvées sur Google Street View donc on lui a montré comment c'était avant. Il y avait des triangles, il y avait des trottoirs bien faits, il y avait des marquages au sol. Je crois qu'il y avait des flashes rue de la Chaussée. Monsieur Chandelille, je crois que vous habitez rue de la Chaussée donc vous pouvez témoigner comment

c'était avant et puis comment c'est aujourd'hui et donc voilà la question. Il y avait des travaux de prévus. Les travaux ne sont pas encore faits donc il y a sûrement des projets en cours. Moi ma question c'est de savoir s'il y a encore une ligne de provision passée dessus puisque monsieur Prud'homme avait dit qu'il y avait encore une ligne. Il faut voir ça en off.

Philippe CHALOPIN : Il faut regarder, le principe étant que lorsque la communauté de communes intervient pour refaire un réseau d'assainissement, effectivement, on remet la voirie dans l'état où il était au moment où nous l'avons trouvé donc il faut qu'on expertise les choses.

Ludovic MORIN : Oui, il n'y a pas de souci, Monsieur Roche c'est ce qu'il m'a dit. Après, il voulait des photos, on les lui a montrées. Il voit bien comment c'était auparavant, c'était nickel. Moi c'était juste savoir si la communauté de communes avait prévu une provision si le jour il y a des travaux qui sont refaits.

Philippe CHALOPIN : Le jour où il faudra refaire les travaux, on fera les travaux, dans le cadre de notre engagement. Au niveau de la provision, je n'ai pas en mémoire toutes les lignes qui sont indiquées. Nous, on résonne en termes d'Autorisation de Programme (AP). Il suffit d'ouvrir une AP lorsque les travaux sont envisagés et on déclenche derrière un crédit de paiement et on enchaîne. Après, il faut que ça soit expertisé avec la commune parce que peut-être que la commune a des projets sur ce secteur-là. Il faudra qu'on regarde les choses mais pour moi il n'y a pas de difficulté à envisager de réaliser. Ce qu'on évite parfois c'est de faire des travaux alors que la commune, quelque temps après, envisage de faire un enfouissement sur le secteur. Ça nous est arrivé mais ce n'est pas de la bonne gestion de deniers publics donc on essaie de faire attention. On va regarder. Je sais que vous aviez déjà interpellé Denis Roche, pas de problème.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président de cette présentation, d'être venu ce soir à Beaufort.

Philippe CHALOPIN : Pour terminer, je voulais vous remercier, d'une part, de votre attention. Désolé de tous ces chiffres mais on aura des éléments qu'on pourra vous laisser. Ce que je veux dire c'est qu'à mes yeux de Président, toutes les communes de notre communauté de communes sont importantes. C'est vrai que la Vallée a un rôle important en terme de locomotive à jouer dans le développement de Baugeois-Vallée. C'est essentiel. On ne fait pas le développement d'un territoire avec une seule commune, ça ne fonctionne pas. Donc j'entends, on peut tous traverser des difficultés. Je comprends tout ça, je n'ai pas de difficulté. Ce que je voulais vous dire c'est que pour Baugeois-Vallée, Beaufort-en-Anjou est une commune importante, comme toutes les communes de Baugeois-Vallée, bien évidemment, je ne veux vexer personne. La Pellerine, elle a son importance aussi mais on a besoin de locomotives, pour que notre territoire avance et si nous avons des résultats aujourd'hui c'est qu'il y a des locomotives qui se sont mises en mouvement. Maintenant, Beaufort-en-Anjou c'est aussi une capacité, c'est une place sur le territoire qui est essentielle. J'appelle ça des portes d'entrée et ces portes d'entrée doivent vivre, doivent se développer pour valoriser le territoire tout entier. L'objectif ce n'est pas de faire venir tel ou tel habitant sur telle ou telle commune. L'objectif c'est que les habitants, les entreprises, viennent sur le territoire de Baugeois-Vallée et le territoire de Baugeois-Vallée c'est le vôtre comme c'est le mien également. Merci.

Le conseil municipal,
Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée.

2025/13 - Débat sur les Orientations Budgétaires 2025

(Rapporteur : Rémi GODARD)

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, impose la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) aux communes de plus de 3 500 habitants.

En complément, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (article 107) portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base :

- d'un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.) comportant les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité locale,
- la structure et la gestion de la dette.

Plus récemment, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication et de transmission du R.O.B. : transmission au Préfet, à l'E.P.C.I. de rattachement, mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil municipal.

Le Débat d'Orientations budgétaires a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Outil pédagogique, il contribue à améliorer l'information transmise à l'assemblée, aux citoyens et permet de déterminer les principaux éléments du projet de budget pour l'année à venir.

Enfin, le débat et le rapport d'orientations budgétaires ne revêtent pas de caractère décisionnel. Toutefois, le conseil municipal donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique.

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57, le rapport d'orientations budgétaires doit être communiqué aux membres du conseil municipal ou communautaire en vue du débat d'orientation budgétaire au minimum 5 jours avant la réunion au cours de laquelle le débat est inscrit à l'ordre du jour. L'entité doit tenir son débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget (article L.5217-10-4 du CGCT).

Pour le budget primitif, l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le Maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Cette exigence s'impose chaque année lors du budget.

Rémi GODARD :

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Monsieur Le Maire, nous sommes réunis ce soir pour présenter aux Géens et aux Beaufortais, le Rapport d'Orientation Budgétaire sur la situation économique et financière de la Commune.

Nous aurons donc ce soir un débat sur ce thème, ce qui constitue la première étape du cycle budgétaire 2025.

Cette année, nous aurons comme en 2024, des Commissions Finances nombreuses pour travailler ensemble, majorité et minorité, sur la stratégie permettant à Beaufort-

en-Anjou, qui a, vous le savez, une situation financière fragile, de garder son autonomie financière et de ne pas être placé sous la tutelle de l'état. J'en profite pour remercier les nombreux participants à la Commission Finances et un mot spécial pour Ludovic MORIN qui m'accompagne au quotidien, conseiller délégué aux finances sur ce sujet.

M. Le Maire : Excuse-moi. Dans la précipitation, j'ai oublié de formaliser le fait de prendre ACTE de la présentation du compte rendu d'activités de la Communauté de Communes. Nous avons donc pris acte de cette présentation.

Rémi GODARD : Notre budget sera ainsi ajusté par des décisions modificatives dans le courant de l'année, en fonction des évolutions budgétaires locales et si besoin, nationales.

Le ROB permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante, c'est-à-dire nous, sur les comptes de la Collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Ce vote interviendra le mercredi 02 avril prochain.

Cet acte juridique prévoit, autorise et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année.

Le débat sur les Orientations Budgétaires s'inscrit, de nouveau cette année, dans un contexte d'incertitudes fortes tant sur le plan national que local.

Le budget 2025 sera, par conséquent, proposé avec des hypothèses prudentes et sera ajusté en fonction des évolutions qui pourraient intervenir tout au long de l'année.

Pour autant, grâce à son modèle de gestion désormais solide, prudent, agile et réactif, Beaufort-en-Anjou poursuit la mise en œuvre de ses engagements auprès de ses habitants avec des orientations sincères, responsables et équilibrées.

Le document transmis dans l'ordre du jour du Conseil Municipal, que nous allons détailler ensemble, reprennent nos priorités telles que nous les portons depuis le début du mandat :

- Poursuite de notre politique structurée et volontariste visant à réduire nos dépenses de fonctionnement
- Gérer de façon optimale la collectivité
- Améliorer notre Capacité d'Auto-Financement (CAF) nette nous permettant de pouvoir investir sans avoir recours à l'emprunt.
- Gérer la masse salariale de la Collectivité en maintenant la stabilité des effectifs
- Rétablir les chiffres clés de Beaufort-en-Anjou présentés par le Conseiller aux Décideurs Locaux
- Recherche de Partenaires Bancaires pour optimiser la dette
- Continuer à se nourrir des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
- Maintien d'un haut niveau de service public rendu au quotidien aux Beaufortais.
- Maintien de notre soutien aux Associations

Le résultat de l'épargne 2024, la CAF nette, est à hauteur de 735 Ke, nous permettra d'aborder l'année 2025 avec une situation financière saine et je vous informe que nous n'aurons pas recours à une augmentation de la part communale des Impôts locaux.

Pour rappel, nous avons un résultat en 2022 de 104 ke et en 2023 de 115 Ke.

C'est un bon résultat, ne boudons pas notre plaisir.

C'est le résultat d'un travail de fond étamé en janvier 2023 par les agents de la Collectivité, par les Élus de la Majorité et par les choix opérés et validés ou non au sein de cette instance.

Pour autant et de façon prudente, j'ai proposé aux Adjointes dans la lettre de cadrage 2025, une nouvelle contraction de 5% sur les dépenses de fonctionnement. Nous avons de nombreuses incertitudes sur le prix des fluides notamment et c'est de nouveau un effort important qui a été demandé à tous.

Cette épargne nette de 735 Ke va nous permettre de mettre en œuvre des choix d'investissements 2025, en majorité le plus productif, qui vous seront présentés lors du prochain Conseil Municipal.

L'endettement de la Collectivité, en intégrant, comme demandé par la Chambre Régionale des Comptes, la Gendarmerie, ne nous permet pas de recourir à l'emprunt pour investir dans les années à venir.

Beaufort-en-Anjou a une dette par habitant de 1648 euros, pour une moyenne sur les communes de même strate de 600 euros.

Monsieur Le Maire, j'ai été sollicité directement 2 fois ces dernières semaines par des habitants qui m'ont posé la question suivante de façon très franche et très simple : Mais qu'est-ce que vous pouvez bien faire des impôts collectés ?

Ma réponse est simple. Nous remboursions les dettes de la Commune. Pour 2025, c'est 1 538 ke capital et intérêts qui seront remboursés.

Si nous étions dans la moyenne des communes de notre strate, nous aurions 1 million d'euros de résultats supplémentaires et donc nous pourrions emprunter probablement et investir également.

D'autre part, nous avons un ratio de rigidité qui est calculé par l'état qui autour de 46 %, qui est un ratio très élevé qui vient aggraver notre situation.

Nous maintiendrons également notre stratégie de Rationalisation Patrimoniale, mise en place dès 2023, qui est de vendre les biens non indispensables à notre Commune. Je crois que ce soir, on passe une délibération sur le sujet.

Je note que désormais les communes sont de plus en plus nombreuses à se défaire de leur patrimoine.

Conscientes de la nécessité de réaffecter les bâtiments inutilisés, de mutualiser les usages et de réduire les dépenses de fonctionnement, les collectivités dont celle de Beaufort-en-Anjou, sont aussi parfois, dans l'incapacité de porter les travaux qui s'y rapportent.

Monsieur le Maire, ce budget se veut donc pragmatique et adapté en fonctionnement et en investissement pour 2025.

J'ai bien conscience que les sommes qui seront investies pour cet exercice comptable sont insuffisantes au regard des nombreux retards sur notre commune, comme il est inutile de rappeler à tous. Les turbulences financières de notre mandat en cours avec des crises endogènes et exogènes : économique, géopolitique, politique budgétaire, climatique, énergétique, inflationniste, un marché immobilier sous tension depuis mi 2023, etc... que nous traversons grâce aux efforts des Beaufortais avec cette hausse d'impôts qu'ils ont dû supporter en 2023.

Nous sommes, pour autant, pour la première fois depuis janvier 2023, depuis que nous sommes aux affaires, sur une trajectoire positive, celle où les dépenses augmentent moins vite que les recettes.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 4,21 % et les dépenses de fonctionnement, seulement de 2,51 %

Nous devons tous Majorité, Minorité, et Habitants, nous en féliciter, de cette trajectoire mais également rester prudents au regard des incertitudes liées au contexte économique contraint de ces prochaines années.

Je vous remercie pour votre attention et maintenant nous allons dérouler le PowerPoint.

Le Powerpoint du ROB (rapport d'Orientations Budgétaires) est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Page 23, je voudrais vous dire qu'il y a une petite coquille dans le document qui vous a été envoyé sur vos ordinateurs. Cela concerne la Gendarmerie. Vous avez un tableau qui dit, vous, que le capital restant à rembourser pour l'année est de 235 312,76 €, alors que le bon chiffre c'est 178 119, 30 €, ce qui change un tout petit peu les chiffres mais pas fondamentalement. On vous transmettra le nouveau document, de façon à ce que vous ayez les bons chiffres. Donc, le capital à rembourser pour l'année est de 1 183 897, 56 €. Les intérêts, 354 293, 80 €, pour un total d'1 538 191,36 €. Voilà ce que nous devons rembourser cette année 2025 pour l'ensemble des crédits.

Nathalie SANTON-HARDOUIN : Le résultat financier est à 735 000 €. Si on n'avait pas augmenté les impôts, il serait à combien ?

Rémi GODARD : Si on n'avait pas augmenté les impôts Nathalie, il serait à 735 000 € moins 700 000 € ou 755 000€ puisque ça a été rajusté donc il serait encore négatif et donc quelqu'un vous posera peut-être la question : « est-ce que vous pourriez baisser les impôts ? puisque vous avez 735 000 €, vous pourriez imaginer de baisser les impôts. ». C'est de la politique fiction puisque ce n'est pas ce qui est proposé ce soir. On ne baissera pas les impôts parce que si on baissait les impôts, il faudrait les baisser ce soir et donc si on baissait de 200 000 €, notre résultat sera négatif puisqu'en 2025 on prévoit un résultat positif de 145 000 €. Donc, on pourrait les baisser qu'à hauteur de 145 000 €, première chose, et puis ça nous obérerait la possibilité ensuite de continuer à faire quelques investissements pour améliorer les routes. On le verra dans les investissements mais améliorer les routes, travailler sur la mobilité, travailler sur l'accessibilité, travailler sur la dette grise, travailler sur tout ce qui est écrit dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Donc en finalité, oui, intellectuellement on pourrait, mais non, techniquement on ne peut pas le faire et ce n'est pas le choix qu'on opère ce soir dans tous les cas. Merci pour la question.

Nathalie SANTON-HARDOUIN : Mais ce n'était pas ma question.

Rémi GODARD : J'ai préféré, parce que c'est sous-jacent, je pense qu'on va me la poser donc merci d'avoir amorcé ce débat, ça me permet de livrer ma pensée sur le sujet.

Ludovic MORIN : On n'a pas mis les produits exceptionnels puisqu'ils ne sont pas encore signés donc il faut peut-être le souligner, contrairement à ce qu'il se faisait auparavant.

Rémi GODARD : Les produits exceptionnels, pour le grand public, ce sont les ventes qu'on va réaliser en 2025 qui émaneront du projet politique de vendre les biens non essentiels pour la collectivité. Donc, on en a deux en tête pour l'instant mais qui ne sont pas aujourd'hui signés donc qui ne peuvent pas apparaître dans le budget puisque pour faire un budget sincère il faut mettre que les éléments sur lesquels on est sûr d'avoir réponse donc pour l'instant on ne les a pas signés donc on ne les a pas mis. Donc, il y a peut-être 180 000 € qui pourraient tomber en recettes mais on les ajoutera dans une délibération modificative quand ça sera le moment. Pour l'instant, ce n'est pas le moment donc on ne les a pas mis.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Nous prenons donc acte de ce débat d'orientations budgétaires pour le budget 2025.

Le conseil municipal,
Vu l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales,
Vu la loi du 6 février 1992 qui impose la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires,
Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment l'article 107 sur l'amélioration de la transparence financière,
Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires,
Vu l'avis de la commission Finances réunie le 24 février 2025,
Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par Monsieur Rémi Godard, 1^{er} adjoint en charge des finances,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE du déroulement du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025.

- Centre d'Animation Sociale Toile de Graines - Gouvernance

(Rapporteur : Alain DOZIAS)

Délibération reportée.

2025/14 - Cession Parcelle ZA 583 - Rue des Hauts Champs

(Rapporteur : Julien SEILLE)

Propriété de la collectivité, la parcelle anciennement cadastrée ZA 495 avait été conservée afin d'y aménager un tronçon de la voie cyclable prévue par l'emplacement réservé n° 21 du Plan Local d'Urbanisme. Une division parcellaire a été réalisée, permettant de vendre la parcelle nouvellement cadastrée ZA 583, d'une superficie de 850 m², dont 445 m² sont constructibles et 405 m² non constructible du fait de la marge de recul de la RD 347. L'estimation des Domaines du 4 septembre 2024 estime le bien à 30 000 Euros net vendeur.

Suite à une mise en concurrence des agences, l'agence l'Adresse immobilière a pu accompagner la vente de ce foncier menant à une offre de Monsieur BENESTEAD pour l'acquisition du foncier à 28 076 € net vendeur.

Cette baisse est justifiée par un coût élevé de viabilisation du terrain (terrain non contigu à la rue des Hauts Champs).

Didier LEGEAY : Je voulais juste revenir sur cette vente parce que c'est vrai que ça avait été préempté dans le projet de faire pour cette piste cyclable mais cette piste cyclable était aussi un peu plus qu'une piste cyclable. Elle était prévue pour desservir les fonds de terrains, si d'autres personnes voulaient faire de la division parcellaire et puis aussi, en même temps, pour ceux qui sont de fond à la RD 347, pouvoir sortir par derrière. Donc, ne pas faire une route parallèle à la RD347 mais faire une voie d'accès pour ces maisons et les inciter à sortir plutôt par derrière que de sortir par devant et de façon à sécuriser tout ça. Dans ce projet, la viabilisation, du moins amener les réseaux, on avait envisagé de le faire sur cette voie de domaine public, de façon à ce qu'on puisse continuer le réseau si des divisions intervenaient un peu plus loin. Là, du coup, le propriétaire va viabiliser son terrain tout seul, passer comme il va pouvoir. Il y aura des servitudes. Est-ce que ça n'aurait pas été mieux de continuer tel que ça avait été un petit peu pensé au début ?

Julien SEILLE : Là on parle de la viabilisation d'une parcelle, celle qui est cédée ce soir par la commune. Concernant la desserte de l'arrière des fonciers qui pourrait être divisée par des riverains, on a prévu une bande de 8 m de large sur la fameuse voie cyclable qui pourrait relier Mazé donc c'est largement nécessaire à pouvoir faire passer des voitures et des vélos et ensuite cette viabilisation serait à la charge des

vendeurs. La commune ne prendra pas en charge les réseaux. Enedis, Baugeois-Vallée, amèneront les réseaux sur le domaine public comme ils le font dans toutes les rues de Beaufort et ensuite charge à chaque vendeur de se relier au réseau. Là, le Monsieur qui achète le terrain va venir se brancher au plus près des réseaux mais en aucun cas ça impacte les autres parcelles qui sont derrière. Au contraire puisque si ça devait impacter toutes les parcelles, il faudrait des servitudes de passage sous chaque parcelle de riverain, ce qui est la problématique.

Didier LEGEAY : C'est bien pour ça. Du coup, le réseau aurait été fait par la collectivité dans cette prévision de la voie. Déjà, on vendait le terrain un peu plus cher et puis derrière ça, ça continuait. Tandis que là, lui, va faire son réseau d'un côté et si il y avait des divisions parcellaires et que ça se fasse, il faudra recréer un réseau à côté. Je vais juste en profiter quand même pour dire quand même que ce terrain avait été préempté et quand on dit que des fois toutes les opérations menées par la commune sont des fois déficitaires, il faut savoir quand même que ce terrain avait dû être acheté dans les 95 000 €. Une première partie a été vendue, la maison, à hauteur de 85 000 €. Là, on vend à 28 000 €. C'est une opération qui a permis, entre guillemets, à la commune de gagner un peu d'argent et derrière ça, en même temps, de pouvoir préserver un projet de bande cyclable donc c'était une opération à notre sens, intéressante.

M. le Maire : Oui, il n'y a pas de perte.

Julien SEILLE : Je reviens sur le choix de vendre la parcelle non viabilisée. C'est un choix qui a été validé par la Commission Urbanisme dont tu fais partie et je n'ai pas souvenir qu'il y avait beaucoup de contestations sur le fait de viabiliser au frais de la commune une parcelle, à ce moment-là, qui n'était pas sûre d'être vendue.

Didier LEGEAY : Je suis entièrement d'accord avec toi, ça a été présenté. Je n'avais pas forcément toutes les informations. Depuis, j'ai creusé. Quand ça a été présenté à la Commission Urbanisme, je n'avais pas tout l'historique. J'ai recherché un peu. Depuis, j'ai eu les informations et c'est pour ça que je l'ai soumis mais c'est vrai qu'en Commission Urbanisme, je ne suis pas intervenu dans ce sens. Je n'avais pas tous les éléments, qui me sont venus après, que j'ai recherchés.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'extrait du plan de division parcellaire,
Vu l'offre de Monsieur Patrice BENESTEAU,
Vu l'avis des Domaines en date du 4 septembre 2024, sous la référence 2024-49021-58500,
Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 11 février 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la cession de la partie de la parcelle ZA 583, située Rue des Hauts Champs, à BEAUFORT-EN-ANJOU, d'une superficie totale de 850 m², au prix de 28 076 Euros net vendeur, au profit de Monsieur Patrice BENESTEAU.

DIT que l'étude de Maître Isabelle METAIS-GROLLIER, notaire à BEAUFORT-EN-ANJOU est désignée pour rédiger l'acte de vente et que les frais d'acte résultant de cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente et toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

2025/15 - Demande de subvention DETR 2025 pour l'amélioration de l'accessibilité du cimetière de Beaufort-en-Vallée

(Rapporteur : Amélie MENARD)

En 2014, la commune de Beaufort-en-Anjou a fait procéder à un diagnostic d'accessibilité de ses établissements recevant du public et a engagé la démarche de mise aux normes mais certaines opérations restent encore à réaliser.

En l'espèce, le rapport mettait en avant un certain nombre de non-conformités dont certaines ont été levées. Ainsi, des travaux extérieurs ont été réalisés en fin d'année 2022, avec l'aménagement d'un parking extérieur et de l'entrée du cimetière de Beaufort-en-Vallée.

Pour cette année, la commune souhaite reprendre les travaux commencés pour améliorer les conditions d'accès en orientant sa campagne sur plusieurs sites dont la fréquentation est importante. Le cimetière a été identifié, avec la reprise des allées du cimetière de la commune déléguée de Beaufort-en-Vallée.

Ces travaux étant prévus dans le courant de l'année 2025, il convient de délibérer pour que la somme de 35 134 € soit inscrite en vue de réaliser la reprise des allées perpendiculaires à l'allée principale.

Jean-François CHANDELILLE : Je voudrais juste connaître la nature des travaux, l'aménagement de ces allées. Qu'est-ce qui est prévu ?

Amélie MENARD : Actuellement, Elles ont été identifiées comme n'étant pas accessibles au PMR. Pour rouler sur des petits gravillons, c'est compliqué. Il n'y a pas de signalétique non plus, pour les déficients visuels par exemple et cetera. C'est tout un aménagement qui se ferait sur les allées pour les rendre accessibles à tous

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la sollicitation financière de l'Etat est à hauteur maximum de 35%, au titre de la Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR 2025) pour l'amélioration de l'accessibilité du cimetière de Beaufort-en-Vallée ;

Considérant que cette opération est prévue au cours de l'année 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de reprise des allées du cimetière de la commune déléguée de Beaufort-en-Vallée,

APPROUVE le plan de financement proposé suivant :

DEPENSES en HT	RECETTES PREVISIONNELLES	
35 134€	DETR 2025 35%	12 296,90€
	Autofinancement à hauteur de 65%	22 837,10€
Total des dépenses en HT	Total des recettes	
35 134€	35 134€	

DÉCIDE de demander pour ce projet à l'Etat, dans le cadre de la DETR 2025 une sollicitation financière à hauteur maximum de 35 % du total hors taxe des dépenses du plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

2025/16 - Demande de subvention DSIL 2025 pour l'amélioration de l'accessibilité de la salle du conseil municipal

(Rapporteur : Amélie MENARD)

En 2014, la commune de Beaufort-en-Anjou a fait procéder à un diagnostic d'accessibilité de ses établissements recevant du public et a engagé la démarche de mise aux normes mais certaines opérations sont encore à réaliser.

La commune souhaite reprendre le travail engagé pour améliorer les conditions d'accès en orientant sa campagne sur plusieurs sites dont la fréquentation est élevée. La salle du conseil municipal a été identifiée, avec la mise en œuvre d'un monte-personne.

La salle du conseil est utilisée non seulement pour la tenue des conseils municipaux (une dizaine chaque année) mais également pour les cérémonies civiles (mariages et parrainage). Actuellement, ces moments peuvent être compliqués à partager pour des personnes qui présentent des difficultés pour monter des escaliers.

Ces travaux étant prévus dans le courant de l'année 2025, il convient de délibérer pour que la somme de 27 920 € soit inscrite en vue de réaliser la mise en place de ce monte-personne.

Claudette TURC : Moi, je suis un peu étonnée parce que je m'interroge sur le matériel qui va être utilisé pour ce monte-charge.

M. le Maire : Un monte-personne Madame.

Claudette TURC : Un monte personne, excusez-moi. J'aimerais bien savoir parce qu'on n'a pas vu ça en commission.

Amélie MENARD : tout à fait, ça n'a pas été vu commission. Ceci dit, pour l'instant on est au balbutiement du projet dans le sens où la mise en œuvre, en tout cas pour l'instant, n'a pas été clairement posée avec un appel d'offres et cetera. Pour l'instant, on en est qu'à l'élaboration d'un seul devis donc évidemment il y a encore d'autres possibilités qui peuvent se mettre en place mais a priori ce sera un monte personne qui sera installé sur le pourtour de l'escalier principal.

Claudette TURC : J'entends bien mais pourquoi vous n'avez pas fait l'étude d'un monte-charge, ne serait-ce que comme aux Halles, le monte-charge qui est fait.

Amélie MENARD : C'est un ascenseur.

Claudette TURC : C'est un monte-charge, ce n'est pas un ascenseur comme dans les bâtiments.

M. le Maire : Ce n'est pas à notre portée, c'est beaucoup trop cher.

Claudette TURC : Je peux m'interroger quand même.

M. le Maire : Bien sûr.

Claudette TURC : Pourquoi ne pas avoir fait l'étude parce que la subvention peut être au prorata du montant de la facture ou du devis, d'un monte-charge ou d'un ascenseur, comme vous voulez, comme il est dans les Halles, parce que moi je pense qu'effectivement il y a toutes les cérémonies de mariage et autres, qui sont ici et aussi pour le conseil municipal mais par contre si vous aménagez l'étage pour mettre dans l'ancienne bibliothèque, je pense que s'il y avait un monte-charge ce serait intéressant aussi, pour monter des charges au quotidien ou occasionnellement et je pense que ce serait peut-être nécessaire au moins de faire l'étude de monter un ascenseur ou un monte-charge. Je sais que ça coûte des sous, c'est vrai mais si vous engagez des dépenses, peut-être que les subventions seront à la hauteur de ces

travaux. Je peux m'inquiéter, je peux m'interroger, surtout qu'on ne l'a pas vu en commission.

Amélie MENARD : En 2014 était évalué la mise en place de l'ascenseur à 100 000 €. C'était en 2014. Nous sommes en 2025. Vous imaginez bien que ce n'est plus du tout le même montant donc a priori ce n'est pas quelque chose qu'on envisage aujourd'hui.

Claudette TURC : J'entends bien mais il faudrait peut-être mieux l'envisager et savoir où on va avec cet outil. Quand cette personne handicapée, si c'est un lourd handicap, si elle a un fauteuil roulant électrique, c'est très lourd à monter et je pense que cette personne, arrivée en haut si elle ne peut pas accéder à la salle.

M. le Maire : Mais elle ne va pas monter avec son fauteuil.

Claudette TURC : Justement, il faudra monter le fauteuil à côté.

M. le Maire : Ici il y aura un fauteuil roulant pliable pour finir, pour revenir dans la salle.

Claudette TURC : A mon avis, je pense qu'il serait plus judicieux d'étudier toutes les solutions, c'est tout.

Amélie MENARD : Dans tous les cas, le dossier attendait depuis 2014 et là on essaie de faire avancer les choses de façon concrète.

Claudette TURC : Ce serait bien de le voir en commission quand même.

Amélie MENARD : Ce sera vu en commission. La prochaine étant le 27 mars, il n'y a pas de souci.

M. le Maire : Là, c'est une demande de subvention DSIL dont on n'est pas sûr de l'obtenir.

Claudette TURC : Justement, il vaut mieux faire la demande de subvention avec les bons chiffres. Etudier.

Didier LEGEAY : Juste pour qu'on comprenne bien. On est bien d'accord, le monte personne c'est un siège, ce n'est même pas une plateforme où on peut mettre le fauteuil roulant et puis il monterait. C'est bien un siège donc ça veut dire que si on a quelqu'un en fauteuil roulant, il est obligé de sortir de son fauteuil pour monter dans ce siège.

Amélie MENARD : Je vous arrête juste, c'est justement le contraire. Ce sera une plateforme qui montera. Ce n'est pas un fauteuil, c'est une plateforme qui monte.

Didier LEGEAY : J'avais cru comprendre, à un moment, que c'était les sièges, comme on voit, qui montent et on se disait, la manipulation pour les personnes, ça devient compliqué quand même donc le fauteuil pourrait monter et puis la personne, c'est une plateforme, d'accord.

Claudette TURC : Moi, je souhaiterais qu'on le voie en commission.

M. le Maire : On vient vous le dire, le 27 mars.

Amélie MENARD : Oui, ce sera le cas. Là, il s'agit simplement de la demande de subvention mais ce sera vu.

M. le Maire : En terme de rapidité d'exécution, c'est bien. Ça traîne depuis 11 ans, c'est inadmissible. Il faut trouver la solution.

Claudette TURC : Bien sûr.

Jean-François CHANDELILLE : Par contre, on est vraiment d'accord que c'est vraiment un bon projet pour les personnes handicapées et que ça soit fait. Après, je pense, dans les discussions qu'on a pu avoir, c'est vrai que je pense plus avoir une réflexion globale.

Amélie MENARD : Mais il n'y a pas de souci, on préférerait tous avoir un bel ascenseur qui soit installé, qui desserve toutes les parties de la mairie, ce serait vraiment le top, ça c'est certain mais ce n'est pas fait et il faut qu'on avance sur ce dossier là et à la hauteur de nos moyens aujourd'hui

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la sollicitation financière de l'Etat à hauteur maximum de 80 %, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL 2025) pour l'amélioration de l'accessibilité de la salle du conseil municipal avec la mise en place d'un monte-personne ;

Considérant que cette opération est prévue au cours de l'année 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de mise en place d'un monte-personne,

APPROUVE le plan de financement proposé suivant :

DEPENSES en HT	RECETTES PREVISIONNELLES	
27 920€	DSIL 2025 80%	22 336€
	Autofinancement à hauteur de 20%	5 584€
Total des dépenses en HT	Total des recettes	
27 920€	27 920€	

DECIDE de demander pour ce projet à l'Etat, dans le cadre de la DSIL 2025 une sollicitation financière à hauteur de 80 % du total hors taxe des dépenses du plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

2025/17- Demande de subvention DETR 2025 pour le projet d'une aire de jeux intergénérationnelle avec accessibilité PMR

(Rapporteur : Frédérique DOIZY)

Dans le cadre de la mise en accessibilité des équipements communaux, de l'accès au droit et aux activités du Centre d'animation Toile de Graines, la municipalité propose un aménagement aux abords de l'espace social, sis 2 rue de Lorraine.

L'espace social regroupe les services suivants :

- France Services
- Le Centre d'animation Toile de Graines
- L'espace social : permanences institutionnelles et associatives du territoire

De plus, à proximité se trouvent le Forum (structures jeunes), la Maison des solidarités départementale, les restos du cœur, la Maison de la Petite Enfance, le Collège et un futur lotissement.

Ce lieu est donc stratégique car il génère un passage important des habitants de tous âges sur ce site, une mixité sociale.

Ce projet comprend les aménagements suivants :

- Allée PMR
- Automatisation de la porte centrale d'accès au bâtiment
- Du mobilier urbain avec des propositions accessibles PMR
- Végétalisation de l'espace avec la volonté de proposer des espaces ombragés
- Aire de jeux enfants-jeunes avec des propositions accessibles PMR
- Aire de jeux adultes-séniors avec des propositions accessibles PMR
- Espace potager accessible PMR
- Espace détente
- Espace d'informations
- Volonté d'animer le lieu et de bien vivre ensemble : sensibilisation à l'écocitoyenneté en lien avec le centre d'animation Toile de Graines et possibilité d'emprunter des jeux, des livres

La DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) accompagne les investissements des communes pour l'aménagement de « Squares, aires de jeux pour enfants, équipements sportifs ; - Investissements dans les domaines de l'enfance et des personnes âgées (hors foyers-logements et maisons de retraite) » sur le volet Solidarité – Santé – Sport – Culture.

Ce projet « aire de jeux intergénérationnelle avec accessibilité PMR » poursuit des objectifs qui répondent aux critères de la DETR 2025 :

- Permettre un accès facilité à tous les habitants au bâtiment et donc aux services via une mise aux normes PMR des allées
- Favoriser le lien social
- Favoriser les liens intergénérationnels
- Développer le bien vivre ensemble et l'attractivité sur le territoire

Je vous propose donc pour ce projet une sollicitation financière de l'Etat aussi élevée que possible, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2025, avec le plan de financement suivant :

Dépenses en HT	Recettes prévisionnelles en HT	
110 000€	DETR 2025 30%	33 000 €
	Cofinancements à hauteur de 70% - Réseau francophone ville amie des seniors ; - Département ; - MSA.	77 000 €
Total : 110 000 €		Total : 110 000 €

Frédérique DOIZY : Ce qu'on souhaite c'est d'avoir un cofinancement complet et que la commune ait le moins possible de charges là-dessus. Les allées PMR, ça y est, ont déjà été réalisées. L'aménagement des espaces pour des plantations commencent à être réalisés. Ce sera plutôt pour tout ce qui est jeux et puis aussi l'automatisme de la porte centrale d'accès au bâtiment parce que, je ne sais pas si vous connaissez, mais la porte est très très lourde. Pour une personne qui est en fauteuil roulant, qui a des problèmes de mobilité, c'est très compliqué d'ouvrir. Ce que je vous demande c'est d'approuver cette demande et qu'on puisse demander le maximum de subventions.

Didier LEGEAY : J'anticipe un peu mais, avec la délibération qui va suivre, on ne voyait pas les demandes de subvention du Réseau Francophone. J'ai cru entendre qu'ils avaient déjà versé une somme. Il n'y a pas besoin de faire de demande à ces gens-là ?

Frédérique DOIZY : La demande a été faite en 2024 et c'est Toile de Graines qui a fait cette demande et elle a été accordée alors qu'on ne l'espérait pas forcément.

Didier LEGEAY : Dans la même idée, la MSA, on ne fait pas de demande ?

Frédérique DOIZY : La MSA accorde pas mal de choses mais dans d'autres domaines.

Didier LEGEAY : Parce que là, comme c'est marqué un cofinancement avec la MSA.

Frédérique DOIZY : On demande un maximum pour avoir un maximum.

Didier LEGEAY : Donc il n'y a pas de délibération à faire pour la MSA ?

Frédérique DOIZY : Non.

Didier LEGEAY : Ok.

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant que la Dotation d'équipement des territoires ruraux accompagne les investissements des communes pour l'aménagement de « Squares, aires de jeux pour enfants, équipements sportifs ; - Investissements dans les domaines de l'enfance et des personnes âgées (hors foyers-logements et maisons de retraite) sur le volet Solidarité – Santé – Sport – Culture ;

Considérant la réglementation en matière d'accessibilité des établissements recevant du public ;

Considérant que le projet « aire de jeux intergénérationnelle avec accessibilité PMR » répond aux critères de la DETR 2025 par son ambition de :

- Favoriser le lien social et intergénérationnel ;
- Promouvoir l'inclusion ;
- Promouvoir l'attractivité et l'accès aux services de proximité ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aire de jeux intergénérationnelle avec accessibilité PMR.

SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) pour ce projet.

APPROUVE le plan de financement proposé suivant :

Dépenses en HT	Recettes prévisionnelles en HT	
110 000 €	DETR 2025 30%	33 000 €
	Cofinancements à hauteur de 70% - Réseau francophone ville amie des seniors ; - Département ; - MSA.	77 000 €
Total : 110 000 €		Total : 110 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

2025/18 - Demande de subvention 2025 au Département pour le projet d'une aire de jeux intergénérationnelle avec accessibilité PMR
(Rapporteur : Frédérique DOIZY)

Dans le cadre de la mise en accessibilité des équipements communaux, de l'accès au droit et aux activités du Centre d'animation Toile de Graines, la municipalité propose un aménagement aux abords de l'espace social, sis 2 rue de Lorraine.

L'espace social regroupe les services suivants :

- France Services
 - Le Centre d'animation Toile de Graines
 - L'espace social : permanences institutionnelles et associatives du territoire
- De plus, à proximité se trouvent le Forum (structures jeunesse), la Maison des solidarités départementale, les restos du cœur, la Maison de la Petite Enfance, le Collège et un futur lotissement.

Ce lieu est donc stratégique car il génère un passage important des habitants de tous âges sur ce site, une mixité sociale.

Ce projet comprend les aménagements suivants :

- Allée PMR
- Automatisation de la porte centrale d'accès au bâtiment
- Du mobilier urbain avec des propositions accessibles PMR
- Végétalisation de l'espace avec la volonté de proposer des espaces ombragés
- Aire de jeux enfants-jeunes avec des propositions accessibles PMR
- Aire de jeux adultes-séniors avec des propositions accessibles PMR
- Espace potager accessible PMR
- Espace détente
- Espace d'informations
- Volonté d'animer le lieu et de bien vivre ensemble : sensibilisation à l'écocitoyenneté en lien avec le centre d'animation Toile de Graines et possibilité d'emprunter des jeux, des livres

Le Département de Maine-et-Loire accompagne les investissements des communes et des CCAS portant sur :

- le lien social, avec un volet maillage de lieux d'accueil et d'inclusion, un volet activités facteurs de cohésion sociale et un volet accessibilité des services ;
- la proximité, avec les équipements pour l'accès à des services numériques et des activités de médiation.

Ce projet « aire de jeux intergénérationnelle avec accessibilité PMR » poursuit des objectifs qui répondent à ces critères.

Je vous propose donc une sollicitation financière du Département de Maine-et-Loire à hauteur maximum de 20%, au titre du Dispositif départemental de soutien aux investissements de la commune pour la réalisation d'une aire de jeux intergénérationnelle et inclusive, avec le plan de financement suivant :

Dépenses en HT	Recettes prévisionnelles en HT	
110 000€	Département 20%	22 000 €
	Cofinancements à hauteur de 80%	88 000 €
	- Réseau francophone ville amie des seniors ;	
	- Etat (DETR)	
	- MSA.	
Total : 110 000 €		Total : 110 000 €

Didier LEGEAY : Par contre, dans cette délibération, dans le tableau je pense qu'il y a une petite erreur. Dans les cofinancements on remet le Département et c'est DETR. Je pense qu'il faut le corriger.

Frédérique DOIZY : Tout à fait.

Rémi GODARD : Ce n'est pas une question. Je voulais simplement féliciter Frédérique et féliciter les équipes du Centre Social pour ce magnifique dossier qui allie le fait de pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap. C'est un dossier qui traîne depuis très très longtemps à Beaufort-en-Anjou et enfin on voit apparaître quelques travaux et à la hauteur de nos moyens, pas assez bien sûr, mais on voit cette stratégie qui se met en place donc des paroles aux actes et merci beaucoup

Didier LEGEAY : Juste pour compléter les propos de Monsieur Godard. Il y avait déjà eu des choses de faites par rapport à Beaufort-en-Anjou, rien que tout l'aménagement qui avait été fait sur Gée. Il y avait quand même une grande partie qui était faite aussi en accessibilité PMR et les priorités avaient été faites mais ça avait déjà été entamé, le dossier n'était pas complètement fermé dans un coin.

Maryvonne MEIGNAN : Je vais rectifier ce que tu dis. Ça avait été poursuivi mais ça avait été commencé à Gée. Ce n'est pas tout à fait pareil. Ça vaut le coup de rectifier.

Didier LEGEAY : Non mais on est bien d'accord, Gée avait commencé. On est passé à Beaufort-en-Anjou, on a continué avec le parvis, tout ça et ça a été fait quand même pour une partie, par Beaufort-en-Anjou. C'est juste ce que je voulais dire donc ça a avancé, il y avait des choses de faites.

Claudette TURC : On a mis un ascenseur aux Halles.

M. le Maire : Oui, c'est très bien.

Claudette TURC : On entend toujours que pendant 30 ans on n'a rien fait.

M. le Maire : Qui a dit que pendant trente ans vous n'avez rien fait ?

Claudette TURC : On l'a entendu ici.

M. le Maire : Non, ce n'est pas vrai.

Le conseil municipal,
Vu le Code général des Collectivités,
Considérant que le Département de Maine-et-Loire accompagne les investissements des communes et des CCAS portant sur :

- le lien social, avec un volet maillage de lieux d'accueil et d'inclusion, un volet activités facteurs de cohésion sociale et un volet accessibilité des services ;
- la proximité, avec les équipements pour l'accès à des services numériques et des activités de médiation.

Considérant que le projet « aire de jeux intergénérationnelle avec accessibilité PMR » poursuit des objectifs qui répondent à ces critères.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aire de jeux intergénérationnelle avec accessibilité PMR.

APPROUVE le plan de financement proposé suivant :

Dépenses en HT	Recettes prévisionnelles en HT	
110 000€	Département 20%	22 000 €
	Cofinancements à hauteur de 80%	88 000 €
	- Réseau francophone ville amie des seniors ;	
	- ETAT (DETR)	
	- MSA.	
Total : 110 000 €		Total : 110 000 €

DÉCIDE de demander pour ce projet au Département de Maine-et-Loire, au titre du Dispositif départemental de soutien aux investissements de la commune une sollicitation financière à hauteur maximum de 20% du total hors taxe des dépenses du plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

2025/19 - Eclairage public – Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de maintenance curative concernant les cumuls des dépannages 2023-2024

(Rapporteur : Alain DOZIAS)

Le SIEML soutient les demandes de réparations du réseau d'éclairage public à hauteur de 25 %. La collectivité verse un fond de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

Maintenance curative pour l'exercice du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 :

-Le montant total de la dépense est de	11 678,59 € HT
-Le taux du fonds de concours pour cette opération est de	75%
-Le montant du fonds de concours à verser au SIEML est de	8 758,94 € HT

M. le Maire : La délibération n'est pas conforme à la demande. Nous avons déjà payé par 4 factures qui ont été transmises une par une. Là, on parle de récapitulatif 2023 et 2024 donc c'est ce que nous avons reçu. On s'est interrogé de recevoir cette facture. C'est juste un récapitulatif qui nous est proposé, les factures ayant été payées. Le SIEM nous a donc indiqué à cette occasion que dorénavant il ferait pour chaque année, ce sera pour 2025, une facture globale de tous les travaux réalisés en 2025, qui sera présentée certainement début 2026. La délibération, je n'ai pas à vous la demander puisque nous avons déjà payé donc je vous demande d'acter cette situation où on a déjà payé. Je ne vais pas vous demander de repayer au SIEML des choses qu'on a déjà payées. On valide la délibération sur le fait qu'on a déjà payé. Il y a eu une confusion dans les services.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 5 février 2019, et complétée par les délibérations de comités syndicaux des 25 avril et 19 décembre 2017, fixant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Considérant que cette opération a été réalisée pour l'exercice du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du fait que nous avons versé au SIEML les travaux ci-dessous :

Maintenance curative pour l'exercice du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 :

-Le montant total de la dépense est de	11 678,59 € HT
-Le taux du fonds de concours pour cette opération est de	75%
-Le montant du fonds de concours à verser au SIEML est de	8 758,94 € HT

2025/20- Tarification des séjours et du ticket fun 2025

(Rapporteur : Maryvonne MEIGNAN)

Il vous est proposé, pour donner suite à l'avis de la commission Enfance Jeunesse de l'Entente-Vallée réunie le mercredi 5 février 2025, d'approuver les tarifs des séjours été et du « Ticket Fun », tels qu'ils sont détaillés dans le projet de délibération ci-dessous.

Onze séjours sont programmés sur les mois de juillet et août 2025 à destination des enfants de 5 à 16 ans. Les thématiques sont diverses : sport, aventure, canoë kayak, zoo, ferme pédagogique, pêche, ... Elles ne sont pas détaillées précisément car certaines peuvent encore évoluer mais dans le cadre du budget fixé.

Les animations « Ticket Fun » sont reconduites en complément des séjours avec nuitées. Elles sont organisées pour les 8/12 ans dans les infrastructures sportives de la commune de Beaufort-en-Anjou. Une offre de formules à la journée avec repas est programmée durant 18 jours en juillet et août. 4 sessions de 4 à 5 jours (sans hébergement) sont prévues avec des thématiques diverses.

Un transport en car ou minibus est mis en place dans les communes de l'Entente-Vallée.

Tranches de quotients familiaux 0 à 400 / de 401 à 600 / de 601 à 1200 / 1201 et +

SEJOURS et TICKET FUN Prévisions été 2025	Nombre de jours	Nombre de places	Tarifs proposés (€)
Séjour 1 – Ferme petits	2	16 places	40 / 60 / 70 / 80
Séjour 2 - Animaux	4	20 places	65 / 105 / 120 / 135
Séjour 3 – Détente petits	2	20 places	40 / 60 / 70 / 80
Séjour 4 – Ferme grands	3	20 places	55 / 90 / 100 / 110
Séjour 5 – Mer petits	5	20 places	95 / 160 / 175 / 190
Séjour 6 – Détente grands	3	20 places	55 / 90 / 100 / 110
Séjour 7 - Pêche	3	20 places	55 / 90 / 100 / 110
Séjour 8 – Aventure	4	24 places	75 / 125 / 140 / 155
Séjour 9 – Mer Ados	5	20 places	95 / 160 / 175 / 190
Séjour 10 – Kayak Ados	4	20 places	75 / 125 / 140 / 155
Séjour 11 – Ados plus de 14 ans	5	15 places	95 / 160 / 175 / 190
TICKET FUN 2 sessions	4	24 places	36 / 56 / 64 / 72
TICKET FUN 2 sessions	5	24 places	45 / 70 / 80 / 90

Le coût supporté par les familles représente en moyenne entre 30% et 70% du coût réel du séjour. Concernant l'application des tarifs par tranche, le tarif de la troisième tranche correspond sensiblement au tarif de base (50 à 60% du coût), celui de la quatrième tranche au tarif de base majoré de 10% (arrondi) et celui de la deuxième tranche au tarif de base minoré de 10% (arrondi). Une première tranche pour les quotients de 0 à 400 a été instaurée depuis l'été 2018 pour permettre à des familles en situation de grande fragilité d'inscrire les enfants à des prix abordables. Ce tarif correspond approximativement à la moitié du tarif le plus fort.

En cas de demande de familles hors communes de l'Entente-Vallée et sous réserve de places restées disponibles, il vous est proposé d'appliquer à ces familles, le tarif le plus élevé quel que soit le quotient familial.

Une tarification spécifique est envisagée en cas d'absence motivée (maladie, blessure ou motif grave). Le coût sera ajusté et recalculé au prorata du nombre de jours effectués.

Il est proposé de réserver un nombre de places au prorata de la population de chacune des communes de l'Entente-Vallée.

Une attention sera également portée sur les enfants refusés en séjour sur l'été 2024.

Les familles sollicitant l'inscription d'un enfant doivent, au préalable, être à jour de leur contribution financière pour toute fréquentation à une structure gérée par la collectivité.

Sans régularisation des situations d'impayés avant le début de l'été, la commune sera contrainte de ne pas accueillir les enfants aux séjours et « Ticket Fun ».

M. le Maire : C'est très bien pour nos enfants.

Maryvonne MEIGNAN : Ces propositions ont été faites avec les propositions d'un budget qui était contraint, en essayant de respecter aussi la consigne et proposer des séjours un peu plus courts parfois mais en essayant d'avoir une formule intéressante pour les enfants. Donc, merci aux équipes qui travaillent aussi là-dessus parce que ce n'est pas facile de travailler avec des budgets contraints et en même temps de faire des choses attractives pour les enfants.

Didier LEGEAY : Juste aussi, il faut le dire parce que ça devient de plus en plus compliqué pour les équipes d'organiser ces séjours et ils travaillent de façon acharnée et très très bien. Il y a une vraie problématique dans les lieux d'accueil. Avant il y avait

des campings qui prenaient assez facilement. Maintenant ils ne prennent plus de groupes, c'est ce que nous expliquaient les équipes et ça devient, pour eux, compliqué d'organiser des séjours. J'espère qu'on pourra toujours le faire mais là ce sont des contraintes indépendantes de nous, c'est le marché et vraiment ils se cassent la tête pour essayer de faire des choses très très bien pour nos enfants. On les en remercie.

Maryvonne MEIGNAN : Nous sommes d'accord.

Le conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse de l'Entente-Vallée réunie le mercredi 5 février 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte les tarifs des séjours et « Ticket Fun » de l'été 2025 tels que définis ci-dessous :

	Tarifs selon quotient familial			
	De 0 à 400 €	De 401 à 600 €	De 601 à 1200 €	1201 € et plus
Séjour 1	40	60	70	80
Séjour 2	65	105	120	135
Séjour 3	40	60	70	80
Séjour 4	55	90	100	110
Séjour 5	95	160	175	190
Séjour 6	55	90	100	110
Séjour 7	55	90	100	110
Séjour 8	75	125	140	155
Séjour 9	95	160	175	190
Séjour 10	75	125	140	155
Séjour 11	95	160	175	190
Ticket Fun (4 jours)	36	56	64	72
Ticket Fun (5 jours)	45	70	80	90

APPROUVE l'application du tarif le plus élevé (quotient familial supérieur à 1201 €) pour les familles résidant hors de l'Entente-Vallée,

ADOpte une tarification spécifique en cas de maladie, blessure ou motif grave en calculant au prorata du nombre de jours passés,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les formalités correspondantes.

Informations et questions diverses

Prochain conseil municipal le MERCREDI 2 avril 2025 à 20 heures.

La commune s'engage dans la lutte contre les chenilles processionnaires

Comme annoncé en 2024, la ville a entrepris une réflexion approfondie pour mettre en place un plan d'actions visant à lutter plus efficacement contre les chenilles processionnaires.

La ville a également renforcé ses actions en installant 40 nichoirs à mésanges dans les arbres. Pour les personnes qui se promènent avec des chiens, méfiez-vous, pour vos chiens ça peut être compliqué par la suite s'il touche une chenille. Soyez vigilants.

Fermeture d'une classe à l'école du Château

Il s'agit d'une classe à l'école du Château. Nous sommes intervenus avec les parents une première fois, au niveau de l'Académie pour faire valoir du factuel. En 2023, nous avons planté des arbres pour des enfants nés en 2022 et il y avait 72 enfants qui étaient nés à Beaufort-en-Anjou. En plus, vous savez qu'il y a une construction qui va se terminer rue Charles de Gaulle. Il y a 60 logements. Sur les 60 logements, il y a beaucoup de T3, T4 et T5. Il y aura certainement des enfants. Donc, nous avons fait valoir ces arguments auprès de l'Académie, qui a bien noté mais qui en est resté à retirer un poste. Retirer un poste équivaut à supprimer une classe. Le surlendemain, le weekend d'après, nous nous sommes rendus à la Préfecture pour agir auprès de la Préfecture, avec les parents. Une délégation parents pour signaler les mêmes faits que nous nous pensons que nous allons pouvoir remplir la classe avec ces nouveaux enfants qui arrivent et ceux qui sont déjà nés, sachant que pour obtenir la classe, il suffirait une douzaine d'enfants. L'Académie nous a répondu qu'elle maintenait le retrait du poste mais qu'elle reviendrait éventuellement en juin et la rentrée des classes pour faire le constat du nombre d'enfants présents et de rouvrir une classe si les quotas sont atteints.

Portes ouvertes des écoles publiques de la ville

Le 14 mars à l'école du Château et le 18 mars à l'école de la Vallée.

Le musée Joseph-Denais est aujourd'hui labellisé « Accueil Vélo »

Vous le savez, on l'a voté ici. Il y a des dispositifs pour les touristes, c'est bien.

La 7^e édition du Festival Festi'pousses aura lieu du 16 mars au 10 avril

Différentes activités sur les 4 communes de l'Entente. Les modalités de réservations en page d'accueil du site internet de la ville.

Animations à venir à la médiathèque :

- Dir'Lire : Story time le 15 mars.
- Projection de courts métrages le 19 mars
- Veillée « au fil du conte » le 21 mars

Aurélien CHAUSSEPIED :

Je vais faire ma petite action de mettre à l'avant les femmes, surtout pendant ce mois de l'égalité. Les femmes qui sont souvent invisibilisées donc c'est le moment d'en parler, c'est mon rôle normalement.

J'ai écrit, j'ai préféré poser sur le papier parce qu'autrement je serais partie dans tous les sens. Alors, je m'excuse, je m'étais dit que je le ferai à 11h donc déjà je suis contente, il est 9h20.

Je vous demande juste 7 minutes.

Le mois de mars, c'est le mois de l'égalité. J'aurais pu vous faire passer des photos ce soir mais ces photos ne seraient pas belles à regarder parce que ce serait celles des 93 corps de femmes qui gisent au sol après tant d'années de souffrance, de violence, d'emprise, d'éducation au viol sous le dogme du patriarcat. En 2024, il y a eu 139 féminicides et donc il y a eu 93 femmes tuées par leur compagnon ou leur ex conjoint donc ça a donné 78 orphelins ou orphelines dont 24 qui ont été témoins de la scène. Ces féminicides sont du fait de compagnons et il y en a zéro du fait de compagne. Il y a eu 11 homicides dans le couple dont six par des compagnes en légitime défense et 1 par compagnon. Il y a eu 16 infanticides du fait du père, 8 du fait de la mère, 3 par les beaux-pères et 0 par les belles-mères.

Je suis dans les chiffres. Je vous donne des chiffres tirés de sources sur le site du gouvernement. Ces chiffres sont dramatiques et ne font plus partie de simples faits divers. Pour moi c'est un fléau, pour beaucoup de monde j'imagine. C'est un problème d'intérêt général qui nous concerne tous et toutes. J'ai envie de dire que la maison brûle et qu'on ne peut plus regarder ailleurs.

Aujourd'hui en France 1 femme sur 10 est victime de violences au sein du couple, 1 enfant meurt chaque semaine sous les coups de ses parents. 440 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque jour et puis si on lit les dernières actualités, ça va augmenter. Une femme est violée toutes les 7 minutes et seulement 6 % de ces femmes portent plainte. Les inégalités femmes hommes durent, perdurent. La

société patriarcale coule des jours heureux sous l'inaction plus ou moins, en général. Selon les Nations-Unies, au rythme où vont les choses, en matière d'égalité, il faudra attendre encore 300 ans pour y arriver. Le féminisme ne doit pas être considéré comme un gros mot car contrairement au machisme, lui il ne tue pas.

On entend les commentaires « l'écriture inclusive n'est pas la langue de Molière. Les féministes, toutes des hystériques, on ne peut plus rien dire aujourd'hui, on ne peut plus rien faire. On ne peut plus draguer sans risquer le tribunal ». Alors, pas de panique pour ça parce que moins d'1 % des viols sont condamnés en France. De plus, dans cette salle par exemple, si je demande aux hommes à combien il est arrivé d'être accusé injustement suite à une tentative de drague, je ne pense pas qu'il y en a beaucoup qui vont me dire, moi. Si je demande aux femmes présentes si elles ont connu une situation un peu forcée d'un mec un peu relou qui insiste au cours d'une conversation ou quelqu'un qui vous siffle dans la rue ou on va vous dire que vous êtes charmante à la place de vous êtes professionnelle. Je pense qu'on est plusieurs à l'avoir vécu. Moi je l'ai vécu en tout cas. Juste pour dire que quand on dit, la peur de se faire attaquer par un homme, on peut penser que c'est de la misandrie. Pourtant, quand on dit qu'on a peur de se faire attaquer par un requin, par exemple, ça semble rationnel alors que les chances de se faire attaquer par un homme sont de 1 sur 6 et que celles de se faire attaquer par un requin sont de 1 sur 3,7 millions. Je pars dans des oppositions bizarres mais comme quoi il y a des choses quand même.

Il ne s'agit pas de faire le procès des hommes mais pour moi il faut faire le procès du Patriarcat, de la culture du viol, des acquis dont ont accés les hommes dès la naissance. Bien sûr, ce ne sont pas tous les hommes qui ont des mauvaises réactions et heureusement et quand on me pose la question quant à ma délégation égalité hommes-femmes et les droits des hommes et les violences sur les hommes, bien sûr, les violences faites aux hommes elles existent. Au sein du couple c'est moins de 4 % et pour que ces violences puissent être prises au sérieux, parce qu'un homme qui dit qu'il se fait violenter ça peut faire rire, il faut déconstruire donc la masculinité et la virilité. 99 % des viols sont commis par des hommes. Pour que ces hommes coupables de ces faits ne se sentent plus puissants et invincibles, il faut déconstruire le patriarcat qui est partout autour de nous.

Nous, élus, devons entamer ce sujet et ce combat pour une société égalitaire inclusive. En collaboration avec mes collègues élus, nous avons commencé des actions. Par exemple, désormais, quand une rue devra être nommée par une personnalité, ce sera une personnalité féminine et aujourd'hui on est déjà à trois plaques qui vont être posées. Cette année, la rue Claude Chauvière, la rue Dina Goslar et le chemin de Gisèle Halimi. J'ai envie de dire que c'est un petit pas pour certains, inutile pour d'autres. Peut-être mais la réappropriation de l'espace public par les femmes est un grand pas pour la sororité et pour l'égalité. Un travail sur une liste de femmes remarquables est mené. Et oui, les femmes doivent être remarquables. La visibilité féminine doit être une priorité de l'action municipale et quand on sait que la Région a diminué de 93 % le budget égalité femmes-hommes, on peut s'inquiéter. Les droits des femmes doivent être une priorité, un des droits fondamentaux. Aujourd'hui c'est celui de l'IVG. Ce droit est sans cesse décrié sur le plan mondial ; C'est un droit qui reste fragile et qui est automatiquement attaqué à chaque nouvelle élection. En France, lors du vote de l'inscription de l'IVG dans la Constitution, deux députés du Maine-et-Loire ont voté contre. Je rappelle qu'aujourd'hui dans le monde, une femme meurt toutes les 9 minutes, des conséquences d'un avortement clandestin. Quand on écoute l'actualité mondiale, on ne peut que s'inquiéter des retours en arrière. Concernant les droits des femmes, il me semble nécessaire aujourd'hui de parler d'égalité, des droits et d'agir : Egalité, Liberté, Sororité, Sororité, je pourrais vous le dire cent fois. Je vous propose donc de venir nous voir le mercredi 26 mars de 10 h à 12h30 sur marché de Beaufort. Nous vous accueillerons de manière conviviale autour d'un café, de gâteaux, afin de pouvoir échanger sur les droits des femmes, sur les actions que nous menons. Toute idée étant la bienvenue. Il y aura avec nous, la présence du « Van Gisèle ». Ce van, je pense que vous le connaissez, c'est un symbole itinérant de la lutte contre les violences faites aux femmes. C'est un van

qui se déplace et c'est un point itinérant d'écoute qui est proposé par Solidarité Femmes 49 et soutenu par la préfecture.
Merci de m'avoir écoutée.

M. le Maire : Merci Aurélie.

Fin de la séance : 21 H 30

Secrétaire de Séance



Ingrid LEROUGE-SYLVESTRE

Président de séance,



Alain DOZIAS, Maire

